

A l'épreuve des vieux réflexes

ASH – 3272 - 02.09.2022

De plus en plus plébiscitées par les pouvoirs publics pour tenter d'éviter les placements, les conférences familiales se déploient doucement à travers la France. Un lent développement qui s'explique en partie par le fait qu'elles viennent bousculer des pratiques installées depuis de nombreuses années en protection de l'enfance.

Un petit garçon de 3 ans risquant d'être placé qui va vivre chez son père, soutenu par l'ensemble de sa famille ; une adolescente de 13 ans partant habiter chez un ami de la famille ; des retrouvailles avec une grand-mère perdue de vue depuis dix ans ; la participation d'un médecin de famille, d'un professeur de sport... Les expériences rapportées par les professionnels après la mise en œuvre d'une conférence familiale sont nombreuses. Ce dispositif a été mis en place en 1989 par le parlement néozélandais dans le cadre d'une loi réformant la protection de l'enfance pour y intégrer les valeurs et la culture du peuple maori. Réunissant, au travers d'une méthodologie bien précise, un réseau familial élargi pour établir un plan d'action pour l'enfant, accompagné par un « coordinateur » indépendant, les conférences familiales deviennent alors un élément central utilisé par les services sociaux dès lors que d'importantes décisions doivent être prises. Une petite révolution. La famille se voit en capacité de choisir elle-même, avec tous ceux qui lui sont proches, les ressources à mettre en œuvre pour la résolution d'une problématique. Au fil du temps, ces conférences se sont exportées à travers le monde, en Océanie, en Amérique du Nord et en Europe.

En France, ignorées pendant des années, il faudra attendre les années 2010 avant que certains services décident de s'en emparer. Aujourd'hui, les conférences familiales ont le vent en poupe. Présentées comme « innovantes », les expérimentations fleurissent. En 2020, la doctorante spécialisée sur le sujet, Marie-Pierre Auger, recensait 16 départements où des structures se sont penchées de près ou de loin sur la question, contre 25 actuellement. Un essor porté par la philosophie de l'« empowerment ». *« L'époque est à la participation des familles. Le contexte social et législatif, renforcé par la loi de 2016, invite et soutient toutes les initiatives en ce sens. Ceci vient croiser tous les travaux sur le respect des besoins de l'enfant. Les conférences familiales, magiquement, répondent à ces deux attentes »*, explique la spécialiste.

Résultat : les schémas départementaux se les approprient, et quelques postes dédiés voient même le jour depuis un an. Et les trois « chevilles ouvrières » – la Gironde, le Nord et l'Ardèche – qui ont lancé le mouvement voilà cinq ans, semblent prêtes à le renforcer. Le Nord, par exemple, est en pleine structuration pour envoyer un coordinateur de manière automatique dès lors qu'un placement est envisagé. *« Tout le monde invente »*, observe Hélène van Dijk, formatrice et fondatrice de l'association Question de justice. Pour autant, peu de données sont encore disponibles. Et si plusieurs centaines de coordinateurs ont été formés, principalement des travailleurs sociaux, seules quelques dizaines de conférences semblent concrètement avoir eu lieu dans l'ensemble du pays l'année dernière.

Lâcher prise sur l'accompagnement

Car, tous les acteurs le confirment, l'un des principaux freins réside dans l'orientation même des situations problématiques vers les coordinateurs. Est-ce là seulement le fruit, comme

l'évoque notamment le formateur Francis Alföldi, des réticences liées à la culture française des familles, qui refuseraient ce dispositif de crainte de « *laver leur linge sale en public* » ? Ou est-ce aussi parce que ce seul outil vient secouer l'accompagnement social tel qu'il a été pratiqué depuis des dizaines d'années en France ? Les conférences familiales impliquent, en effet, un profond changement de posture. Qu'ils deviennent coordinateurs ou qu'ils décident d'orienter les personnes qu'ils accompagnent vers une conférence familiale, les professionnels doivent changer leur regard sur les familles et accepter de leur donner la main, concrètement, *via un cercle élargi*, pour qu'elles prennent leurs propres décisions. Une prise de risque, dans des environnements parfois très hostiles et complexes, où elles peuvent être perçues uniquement comme maltraitantes ou vulnérables.

« *Le travailleur social doit accepter des propositions différentes de celles qu'il pourrait avoir faites* », souligne Marc Maurin, responsable de service au sein du dispositif éducatif de milieu ouvert (Demos) de La Sauvegarde de l'enfance du Finistère, qui expérimente les conférences depuis 2019. « *Les freins viennent souvent des travailleurs sociaux et des cadres d'équipe, qui ne voient pas toujours d'un bon œil une activité sur laquelle ils n'auront pas complètement la main* », rajoute Francis Alföldi. « *Il faut arriver à les rassurer sur le fait que le rôle du coordinateur est d'accompagner une réponse de la famille, et non pas de juger leur travail* », renchérit Kevin Lafrance, chargé de l'unité territoriale de prévention et d'action sociale à Dunkerque (Nord).

Autre écueil : la difficulté à prendre en compte une situation au-delà du prisme de l'autorité parentale. A cet égard, comparés à ceux d'autres pays, les chiffres sont parlants : en France, moins de 10 % des enfants placés seraient confiés à un tiers digne de confiance, un membre de leur famille ou de leur entourage. Le système, largement structuré autour du placement en institution, est ainsi remis en question par ces conférences. « *En France, les travailleurs sociaux sont tous formés, voire pour certains "déformés", selon la logique du respect de l'autorité parentale – une doctrine instituée depuis bien longtemps. La conférence la prend en compte, mais apporte aussi l'idée que l'éducation d'un enfant ne se résume pas à ses seuls parents. Cela est de plus en plus accepté de la part des chercheurs, mais vient quelque peu contredire cette logique puisque le dispositif invite des personnes extérieures à la famille nucléaire à prendre des responsabilités qui sont censées être celles des pères et des mères* », explique Marie-Pierre Auger. Des tiers sur lesquels les professionnels, là encore, n'ont pas nécessairement de prise. « *Parce que la famille désigne ces personnes, on acte qu'elles vont être en capacité, sans aucune évaluation. Or, dire à des professionnels de ne pas évaluer, c'est une nouvelle tournure d'esprit* », ajoute la doctorante.

Les exigences d'efficacité représentent aussi un obstacle pour considérer les situations au-delà des seuls parents. « *C'est le piège du système. Par manque de temps, on va vite et on se concentre sur les personnes présentes devant nous, là, tout de suite* », souligne Kevin Lafrance. Une réalité confirmée par Nathalie Conq, directrice de Demos dans le Finistère. « *En France, la norme pour un éducateur est de suivre 25 à 35 mesures d'AEMO [actions éducatives en milieu ouvert] en même temps. Faute de temps et de moyens, le réflexe est plutôt de se focaliser sur les personnes ayant l'autorité concernant les décisions de l'enfant.* »

Un avenir encore incertain

Il s'agit également de faire connaître et comprendre les conférences familiales. Beaucoup d'acteurs misent donc sur des actions de sensibilisation auprès d'un public plus large. L'objectif, en toile de fond : désamorcer les réticences associées à un contexte de crise des

métiers où beaucoup de professionnels voient cette approche comme une énième expérimentation mise en place par les pouvoirs publics, loin de répondre aux urgences actuelles. « *Il y a eu tellement d'appels d'offres que nous avons des services qui ne savent plus où donner de la tête*, raconte Patrick Quaireau, délégué syndical CGT en Loire-Atlantique, département qui s'est engagé à expérimenter les conférences familiales. *Aujourd'hui les politiques départementales ne tiennent plus du tout la route, elles sont dans la rationalisation des budgets. Nous avons des problèmes de recrutement comme jamais nous n'en avons connu. Ici, on vide les internats au profit de mesures en milieu ouvert renforcées, et on observe de plus en plus de mesures inadaptées. Nous avons des problématiques tellement lourdes que les conférences familiales, bien qu'elles ne semblent pas inutiles, restent vraiment à la marge. Ou alors il faudrait des services entiers qui y soient consacrés.* »

L'association Devenir, en Seine-Saint Denis, connaît bien cette réalité. Convaincue par l'intérêt du dispositif, elle avait lancé en 2019 un cycle de formation de coordinateurs, en partenariat avec l'aide sociale à l'enfance (ASE). Mais, à ce jour, aucune conférence n'a eu lieu et le dossier semble au point mort, avec des coordinateurs formés aujourd'hui partis. Le prix du Covid-19, mais aussi d'une crise institutionnelle. Les conférences familiales avaient été pensées pour le programme « Adophé » de placement à domicile, qui, comme ailleurs, a vu en peu de temps ses demandes se démultiplier. « *Aujourd'hui, on fait des placements à domicile par défaut. On est en train de tordre le sens des dispositifs. Le projet des conférences familiales en soi est porteur et nous étions très enthousiastes de le tester. Mais il aurait fallu a minima qu'Adophé soit stabilisé. Or il prend l'eau de partout* », déplore Yann Marie, directeur adjoint de l'association.

Pour Kevin Lafrance, l'équilibre des équipes et de leur encadrement demeure essentiel. « *Si l'un des acteurs est défaillant, cela ne fonctionnera pas. Il faut vraiment que tout le monde soit dans le même mouvement. La force et la faiblesse du projet est qu'il est extrêmement dépendant des personnes. Si c'est le feu, si les professionnels ne sont pas motivés pour renouveler leurs pratiques, faire un pas de côté, cela ne marchera pas* », pointe-t-il en insistant sur la souplesse à accorder aux personnes sur le terrain. Un environnement favorable auquel doit s'ajouter un « *investissement constant* » pour s'assurer de sa pérennité, selon Hélène van Dijk, qui précise qu'« *il faut renouveler la formation et la sensibilisation tous les ans.* » Selon celle-ci, la crise du secteur ne doit pas être un frein à la mise en œuvre de ces conférences. Au contraire : « *Si la façon de travailler ne résout rien, il faut peut-être la changer.* » Ceux qui s'y sont collés témoignent d'ailleurs d'une bouffée d'oxygène dans leur travail : « *Ce qui amène un travailleur social à se former, c'est le sentiment qu'il y a un hiatus entre sa mission et le travail qu'il fait réellement, un choc de valeurs. La conférence familiale vient apporter une sorte de soulagement pour les éducateurs, qui disent se rapprocher de leur valeurs initiales* », souligne Marie-Pierre Augier.

Les départements en pointe sur le sujet ont constitué leur propre réseau, avec des aspirations à peine cachées. « *Notre ambition est que l'ensemble des départements développent une conférence familiale à la française* », assure Kevin Lafrance, pour pouvoir peut-être « *un jour peser sur la loi* ». En attendant, les interrogations fusent. Une fois dépassé l'« effet de mode », quels résultats attendront les financeurs pour pérenniser leur soutien ? Comment mesurer la réussite de telles initiatives ? De leur côté, les professionnels l'assurent : même si elle n'aboutit pas, une conférence familiale permet d'ouvrir de nouvelles perspectives sur les situations. « *Le réel intérêt est que cela change le paradigme, en posant tout de suite la question des ressources familiales élargies*, affirme Kevin Lafrance. *Pour nous, c'est une philosophie, cela ne doit pas juste devenir un dispositif supplémentaire.* »

Mode d'emploi

La conférence familiale est un processus qui mène à une prise de décision par la famille. Une fois que celle-ci s'accorde sur sa mise en place autour d'un sujet central, le travailleur social mandate un « coordinateur indépendant », tout en posant les éventuelles conditions non négociables (retour à la scolarité, traitement des addictions...). Le coordinateur joue alors un rôle clé, sa neutralité est capitale. Il s'agit souvent de travailleurs sociaux formés à la pratique, comme en France, ou de bénévoles, comme aux Pays-Bas. La conférence se déroule en quatre étapes. Un temps de préparation, généralement de deux à trois mois. Le coordinateur mobilise les personnes de confiance et s'assure que les enfants, en particulier, soient assistés par une « personne soutien » de leur choix. Il essaie ensuite d'obtenir la présence du plus grand nombre en rencontrant chacune des personnes conviées. Sont également associés des experts chargés de donner des éclairages. « *Beaucoup de choses se passent dans le temps de la préparation. Les cristallisations relationnelles, mêmes négatives, vont pouvoir se réouvrir, y compris les représentations des uns et des autres, du passé* », explique le psychosociologue Laurent Sochard. D'une durée de trois à six heures, la conférence se tient dans un lieu neutre, à une date choisie par la famille, avec certaines règles préétablies : respect, confidentialité, liberté... En présence, du travailleur social et du coordinateur, chacun prend la parole. Puis vient le temps privé : la famille élabore son plan d'action hors du regard des professionnels et produit un document énumérant précisément les engagements sur lesquels elle s'est mise d'accord. Le travailleur social valide le plan en s'assurant que la protection des personnes soit garantie. Une réunion de bilan est organisée trois mois plus tard.

Auteur

- Pénélope Bacle

« Le travail le plus important a été sur moi-même »

Educatrice spécialisée formée aux conférences familiales en 2020, Marie Le Vraux a depuis transformé sa pratique auprès des familles d'enfants placés.

Pourquoi vous êtes-vous intéressée aux conférences familiales ?

J'estime qu'il faut donner la possibilité aux familles de chercher leurs propres solutions. A l'ASE [*aide sociale à l'enfance*], il arrive fréquemment qu'un enfant soit placé et qu'un proche se manifeste quelques années plus tard, faute d'avoir osé le faire auparavant. Les professionnels se retrouvent bien souvent en difficulté avec des parents qui réclament pendant des mois de voir davantage leur enfant, sans trouver de solutions innovantes. Je pense à une maman en situation de handicap que j'accompagne depuis trois ans dans le cadre du placement de son fils. J'étais un peu bloquée. Je l'imaginai très isolée, en froid avec sa famille, sans vie sociale. Après avoir lancé le processus de conférence familiale, j'ai découvert qu'elle avait des amis, qu'elle était membre d'une association. Pourtant, cette mère ne m'en parlait pas parce qu'elle me voyait uniquement en référence à son garçon. J'apprends toujours quelque chose lorsque j'interroge les familles sur les personnes qu'elles souhaiteraient solliciter au sein de leur entourage. Cela ouvre le champ des possibles. Je pense

également à une maman, elle-même accueillie en famille d'accueil étant enfant, qui a cité celle-ci parmi ses personnes de confiance.

Quel changement cela a-t-il induit dans votre pratique ?

Dans mon cas, il s'agit réellement d'un cheminement. Le travail le plus important a été sur moi-même. Après ma formation d'éducatrice, j'avais le sentiment de devoir trouver les solutions moi-même. J'ai dû m'autoriser à penser que je n'avais pas toutes les réponses et à faire confiance aux familles. Je ne peux pas les changer. En revanche, je peux modifier mon regard sur elles. Je l'ai d'abord expérimenté au cours des entretiens en les valorisant beaucoup plus. Leurs visages se transformaient. Je me suis dit qu'il fallait aller plus loin. La conférence familiale est un excellent outil à cet égard. Les familles ne me perçoivent plus comme cette référente qui leur a retiré leur enfant, mais comme quelqu'un les croyant capables d'émettre des propositions. C'est très positif aussi pour les enfants accompagnés qui voient leurs parents chercher des solutions et plusieurs personnes se réunir pour parler d'eux. J'ai l'impression que cette expérience a allégé mon quotidien, en tout cas mentalement.

Comment présentez-vous ces conférences aux familles ?

Au début, j'utilisais des mots beaucoup trop compliqués, et cela ne fonctionnait pas. Désormais, je les présente très simplement en n'employant le terme « conférence familiale » qu'à la fin, au risque sinon de les perdre. Récemment, une maman m'a demandé : « *Croyez-vous qu'une "conférence" soit pour quelqu'un comme moi ?* » J'ai trouvé cela terrible, à l'image de ce que la société renvoie, à savoir qu'on n'est rien sans un certain niveau social.

Y a-t-il, selon vous, des profils spécifiques de parents à orienter ?

Au début, je le pensais. Plus maintenant. Même chez des parents en situation de handicap ou très vulnérables, nous pouvons trouver des ressources. Il suffit parfois d'une personne pour que la situation progresse. Il faut arrêter de se dire qu'avec telle ou telle famille on n'y arrivera pas. Cela ne signifie pas que, demain, les enfants seront tous de retour en famille. Ce n'est pas l'idée. L'objectif est que chacun puisse se sentir le plus à l'aise possible dans la mesure de placement. Aujourd'hui, je propose des conférences à quasiment toutes les familles, hormis celles extrêmement isolées. J'ai réellement inscrit cette disposition dans ma pratique. Deux assistantes familiales ont même été sollicitées par les mamans et ont répondu favorablement. Pour l'une d'entre elles, le thème est : « *Comment puis-je être maman auprès de ma fille alors qu'elle ne vit pas avec moi ?* » C'était très émouvant. En invitant l'assistante familiale parmi les personnes de confiance, l'enfant sent que son propre parent l'estime, cela l'aide à se construire, à se poser, à limiter un éventuel conflit de loyauté. Les conférences familiales devraient être proposées automatiquement avant chaque placement, à tout moment de doute, afin d'offrir la possibilité aux familles de se mobiliser avec leur entourage.

Auteur

- P. B.

La participation, un droit fondamental

De la Nouvelle-Zélande à l'Écosse, la mise en œuvre des conférences familiales est associée à de profondes transformations sociales et sociétales, comme l'émergence de la notion de « participation des familles ». Retour d'expérience avec deux experts anglo-saxons.

Pour Paul Nixon, il n'y a pas de doute. L'obligation inscrite dans la loi néo-zélandaise de proposer des conférences aux familles a permis une profonde transformation de la protection de l'enfance. « *La clé est de changer la manière dont sont prises les décisions. C'est ce que produisent les conférences familiales. En changeant la manière de décider, on change les résultats* », insiste-t-il. Cet ancien éducateur a commencé à mettre en place des conférences en Angleterre dès le début des années 1990, partant du constat qu'il y avait « *une approche bien trop basique pour placer les enfants* », qui ne fonctionnait pas.

Désormais basé en Nouvelle-Zélande, où est né le dispositif, il y observe les pratiques. « *En plus de trente ans, elles ont conduit à une importante baisse du nombre d'enfants placés, de jeunes incarcérés et de procédures judiciaires* », assure-t-il. Et pour cause : dans ce pays, les conférences sont organisées de manière quasi systématique. On en compte 10 000 chaque année, et 250 coordinateurs sont employés, principalement des travailleurs sociaux. Et ce, pour une population de 5,1 millions d'habitants. Avec moins de 6 000 enfants confiés au total, l'archipel affiche l'un des plus faibles taux de placement par habitant au monde, deux fois inférieur à celui de la France. Autre différence : 64 % d'entre eux sont placés chez des tiers dignes de confiance, bien loin des 10 % français.

Les familles au cœur des institutions

Au-delà de ces chiffres, l'important, d'après Paul Nixon, n'est pas de se focaliser sur l'efficacité de la démarche mais plutôt sur l'acquisition des droits fondamentaux grâce au plaidoyer des Maoris. « *Beaucoup de pays occidentaux produisent actuellement des recherches pour voir si les conférences fonctionnent. Mais je crois qu'ils se méprennent. Ils les perçoivent comme une intervention, une méthode de travail social, là où, en Nouvelle-Zélande, c'est plus une question de droits humains, tout comme le droit de vote* », déclare-t-il. Un point de vue permettant de balayer la question que se posent beaucoup de professionnels, à savoir : quelles sont les personnes concernées par ces conférences ? « *L'interrogation devrait plutôt être : quand devons-nous utiliser les conférences familiales ? La réponse étant : à chaque fois qu'une importante décision doit être prise pour un enfant.* »

A quelque 18 000 km de la Nouvelle-Zélande, en Écosse, les conférences familiales se répandent aussi depuis quelques années. « *Ce mouvement a commencé au début des années 1990, mais il s'est ensuite un peu essoufflé*, raconte la chercheuse écossaise Mary Mitchell. *Il a finalement pu se mettre en place parce que les politiques et les lois écossaises ont progressé sur la nécessité de la participation des familles et des enfants. La conférence familiale est maintenant perçue comme une approche très utile pour s'en assurer.* » De ce fait, les étudiants en travail social sont sensibilisés à ce processus dès l'université et des unités spécifiques sont apparues dans les grandes villes. Un service d'un peu moins de 20 coordinateurs est employé par l'autorité locale à Edimbourg, en parallèle de travailleurs indépendants.

Mais, faute d'être inscrites dans la loi, ces démarches à travers le monde restent très dépendantes du positionnement des autorités, selon Paul Nixon « *Si l'institution est organisée autour du contrôle des professionnels et des familles, les conférences familiales ne pourront pas survivre. Si l'institution est tournée sur le fait de donner la parole aux communautés, aux*

familles, sur le respect du droit des personnes, alors elles pourront probablement se développer. » En Nouvelle-Zélande, l'institutionnalisation commence néanmoins à poser quelques problèmes. Liés au manque d'effectif pour répondre à toutes les demandes, mais aussi à l'installation des coordinateurs dans les mêmes bureaux que les services sociaux. « *On brûle parfois des étapes en réalisant beaucoup de conférences en peu de temps, au risque d'en perdre l'essence* », regrette-t-il. Il n'en demeure pas moins, selon lui, que « *ne pas les réaliser parfaitement reste préférable à ne pas les effectuer du tout* ».

Auteur

- P.B.

Familles et travailleurs sociaux décident ensemble

Près de Thonon-les-Bains, en Haute-Savoie, la famille de Paul a été orientée vers une conférence familiale fin 2019 par le biais de l'association Rétis, qui œuvre dans le champ de la protection de l'enfance. L'opportunité pour une grand-mère et son petit-fils d'affirmer leur lien, avec le soutien du reste de la famille et de l'aide sociale à l'enfance.

Son chien sur les talons, Paul, vêtu d'un maillot rouge aux couleurs de Manchester United, arrive dans le salon de Coco, qui l'accueille le sourire aux lèvres. Le garçon a tout juste 20 ans. Pendant les vacances, il séjourne pour quelques jours « en bas » de chez sa grand-mère. En ce mercredi 24 août, Mohamed L'Houssni, directeur de l'association Rétis – qui intervient sur Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) et environs pour « retis-ser » les liens en protection de l'enfance –, rend visite à Coco, qui s'apprête à déménager dans le Sud. « *Alors, tu as eu ton bac ?* », demande-t-il à Paul lorsqu'il entre dans la pièce. « *Oui, je l'ai eu* », rétorque celui-ci, l'air de rien. « *Et ton permis ?* » « *J'ai prévu de le passer en accéléré. Là, il faut surtout que je trouve un boulot, pour payer mon nouveau loyer.* »

En 2019, Paul était beaucoup moins serein. De même que l'aide sociale à l'enfance (ASE). Il fuguait régulièrement du foyer où il avait été placé pour se réfugier chez des amis ou chez sa grand-mère. Alors qu'une rencontre devant le juge se préparait, ses éducatrices ont décidé de se tourner vers Rétis afin d'envisager d'autres options. Mohamed L'Houssni, son fondateur, est l'un des principaux formateurs en France des conférences familiales, aux côtés de Francis Alföldi et d'Hélène van Dijk. Tous trois promeuvent la pratique depuis une vingtaine d'années.

Une conférence est alors proposée pour offrir la possibilité à la famille d'établir un plan d'action. Mohamed L'Houssni en devient le coordinateur. Paul accepte immédiatement. Lui ne souhaite qu'une chose : être autorisé à vivre chez sa grand-mère. « *Revenir chez mes parents n'était pas possible, au foyer non plus. Si j'y étais retourné, je n'aurais pas été motivé pour travailler, trouver une école. En foyer, tu n'as plus de désirs. Tu as juste envie de te barrer le matin voir tes potes dès que tu peux. Et le soir, t'as pas d'autre choix que d'y rentrer dormir* », lâche-t-il.

Pour la première fois, l'entourage de l'adolescent – son père, sa mère, sa grand-mère, son frère, sa petite amie – va être réuni pour répondre à la question : « Où Paul doit-il vivre ? » En contrepartie, sont exigée une évaluation de santé et la poursuite de sa scolarité. Avec, en toile de fond, la volonté de sortir de la spirale négative à laquelle tous les proches sont confrontés depuis plusieurs années face à un jeune en roue libre, entre conflit familial, addictions et petits délits. Un psychologue, un tiers digne de confiance et un spécialiste en addictologie sont également conviés pour fournir des informations à la famille.

Au cours de la préparation, plusieurs questions subsidiaires émergent : comment aider Paul à préparer sa majorité, à gérer sa consommation de cannabis, etc. ? « *L'originalité est qu'il s'agit d'une méthodologie qui oblige les travailleurs sociaux à laisser la place, à prénégocier. Un équilibre entre les deux s'établit, avec une conversation intéressante qui aboutit à un plan en commun* », précise Mohamed L'Houssni. Et d'ajouter : « *La conférence est pour moi une forme de résistance. J'y suis arrivé par nécessité, parce que j'étais en difficulté face à certaines situations. Je me suis dit qu'il fallait pouvoir faire autrement.* »

Bâtisseurs de liens

La démarche est bienvenue pour Coco, en position délicate, qui est longtemps restée à distance de l'accompagnement social et des procédures judiciaires. « *Je ne voulais pas être en conflit avec ma fille. Elle en a beaucoup souffert. Elle n'arrivait pas à m'en parler, et moi non plus. Elle ne me parlait jamais de Paul.* » Des années difficiles durant lesquelles elle a cependant tenu à maintenir un lien avec son petit-fils. « *Je savais toujours où il allait. Je le lui avais fait promettre, parce que ce n'était pas possible pour moi de vivre s'il ne me donnait pas de nouvelles* », avoue la grand-mère. « *Coco était l'actrice centrale, constate Mohamed L'Houssni. La conférence révèle souvent les invisibles, ceux qui ne sont pas les détenteurs de l'autorité parentale, qui n'ont pas le statut, mais qui pacifient, apaisent, relient. Tout passe par là. Je les appelle les "bâtisseurs de liens".* »

10 février 2020, dans un lieu neutre, à Thonon-les-Bains, un petit auditoire écoute attentivement la lecture de la lettre que Paul a écrite, debout face à eux. « *Mes peurs en ce moment sont : beaucoup de stress parce que je n'aime pas parler devant les adultes. La peur de voir que tous mes efforts depuis septembre vont se jouer sur une réunion.* » Coco lui tient la main, c'est sa « *personne soutien* ». Des boissons et des canapés ont été préparés soigneusement par l'adolescent et son père. Un moment de convivialité pour retisser des liens disloqués. « *Merci d'être venus et d'essayer de me sortir du cercle où j'étais* », conclut la lettre. « *C'était fort en émotion. On était dans une bulle, se rappelle Coco. Tu nous disais des choses. Ce n'était pas facile pour toi quand on était juste entre nous de venir nous parler comme cela.* »

A l'issue d'un temps privé, la famille de Paul fournit sa stratégie, qui sera soutenue par l'ASE et validée par la juge : Paul vivra chez Coco, en qualité de tiers digne de confiance. Celle-ci sera accompagnée par un service de soutien. Elle aidera Paul à retrouver un rythme, à respecter les horaires. Le frère de Paul l'accompagnera au sport chaque semaine et l'aidera pour le réveil du matin. Son père prendra rendez-vous avec un service de soins en addictologie. Sa mère l'aidera pour ses devoirs. Toutes les décisions seront prises en concertation entre les parents et Coco. Ce processus a représenté une réelle légitimation pour la grand-mère : « *J'étais plus à l'aise. Tout le monde était d'accord. Je me suis vraiment sentie apaisée* », insiste-t-elle. Pour Paul, il s'agissait surtout d'être entendu : « *Là, j'ai clairement pu avoir ce que je voulais, ce qui était mieux pour moi.* »